

COMMUNE DE PUYLAUSIC

Séance du 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 15 septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BEYRIA.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard BEYRIA, Patrice FEUILLET, Philippe ARSEGUET, Pascal RIQUET, Chantal CARSALADE, Christian DELAS, Lionel ESPARBES, Christian HUC DUZAN, Thierry LACAZE, Raymond LAFFONT, Chyslaine MILLET.

Christian DELAS a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 11 septembre 2020

Ordre du jour :

1. Délégations du Maire données par le Conseil Municipal,
2. Salle des fêtes : tarifs et conditions de location,
3. Circulation dans le village,
4. Défense incendie,
5. Etude d'un droit de préemption de la Mairie,
6. Questions diverses.

1/ Délégations du Maire données par le Conseil Municipal

Accord pour un plafond de 4000 € d'achat sans délibération du Conseil Municipal.

2/ Salle des fêtes : tarifs et conditions de location

Après avoir pris des renseignements auprès d'autres communes, le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine séance à l'issue de laquelle une convention de location sera élaborée et appliquée.

3/ Circulation dans le village

Il est proposé de remplacer les ralentisseurs actuels, trop hauts par rapport à la législation, par des coussins berlinois. Le Conseil Municipal donne son accord de principe et propose de lancer une étude sur ce projet.

4/ Défense incendie

La sécurité incendie demande la mise en place de citerne souple. Une réflexion sur la faisabilité et le coût de l'opération s'impose.

5/ Etude d'un droit de préemption de la Mairie

La Mairie se réserve un droit de préemption sur les terrains, en bordure de voirie au centre du village, appartenant à Martine LAFONT et Marc VIVES.

La séance est levée à 23 heures.